



InforMEX

Juin 2017



L'été arrive, le temps des vacances aussi.

HORAIRE ESTIVAL

L'administration communale sera fermée du

24 juillet au 7 août 2017

Pensez-y si vous devez refaire une carte d'identité ou renouveler un permis de séjour.

RAPPEL

Utilisation autorisée de la tondeuse et engins bruyants (Règlement de police Art. 40, al 3)

De lundi à vendredi : de 07h00 à 12h00 - de 13h00 à 20h00

Le samedi et veille de jours fériés : de 08h00 à 12h00 - de 13h00 à 18h00

Pas d'utilisation le dimanche et jours fériés

Emondage des haies

à la limite de propriété, à une hauteur maximale de 0.60 m lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas.

Elagage des arbres

au bord des chaussées: à 5 m de hauteur et à 1 m du bord des chaussées

Au bord des trottoirs, à 2.50 m de hauteur et à la limite de propriété.

CANICULE

Les périodes de canicule sont éprouvantes pour petits et grands, mais les seniors sont plus particulièrement touchés. Ci-dessous quelques conseils en cas de grandes chaleurs :

1. Se reposer, rester au frais, réduire l'activité physique
2. Laisser la chaleur dehors (fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit, se rafraîchir par des douches régulières)
3. Boire souvent, manger léger

Pour plus de renseignements, le greffe est à votre disposition ou www.vd.ch/canicule





InforMEX



ORDURES MENAGERES - DECHETERIE

Nous constatons, lors du ramassage des sacs d'ordures, que certains sont éventrés et leur contenu dispersé. Nous rappelons que ni l'entreprise de collecte des ordures, ni notre employé communal n'ont pour mandat de ramasser un à un les déchets éparpillés.

Afin d'éviter ces inconvénients nous vous demandons, soit de déposer vos sacs à ordures juste avant le passage du camion collecteur au début d'après-midi, ou mieux encore de les déposer dans un container privé à sortir le jour du ramassage.



A l'**Péco-tri** nous rappelons que la poubelle n'est pas destinée aux sacs à ordures, mais mise à votre disposition pour y déposer vos emballages utilisés pour apporter vos bouteilles, boîtes de conserve et/ou capsules à café.

Merci de respecter le travail de nos employés communaux et de respecter le site !

toute demande, avec un sourire, c'est tellement plus facile !



« RECUP'ACTION » Une seconde vie pour vos objets

Prochainement vous trouverez à la déchèterie un container où vous pourrez déposer vos objets en bon état susceptibles d'intéresser d'autres personnes. Et en reprendre d'autres dont vous auriez l'utilité.

- | | |
|---|---|
| 31 juillet  | Fête nationale, une information détaillée vous parviendra prochainement |
| 5 août  | Fête du Moulin à Lugny-lès-Charolles (renseignements auprès de M. Formica) |
| 24 août | Sortie des aînés, le détail de la course ainsi que les inscriptions feront l'objet d'une lettre personnalisée |
| 10 septembre | Marché dominical |
| 22 septembre | Spectacle des 4 saisons |
| 24 septembre | Votations fédérales/cantoniales |



InforMEX



TRANSPORTS PUBLICS



Après environ 6 mois d'utilisation du nouveau concept des transports publics, Cars postaux nous ont transmis les statistiques. Environ 6 % de la population utilisent les bus. C'est encourageant, mais on peut encore mieux faire ! Nous rappelons que la commune octroie une subvention de CHF 200.– sur un abonnement annuel incluant au moins 3 zones. Nous encourageons vivement les gymnasiens, étudiants à utiliser ce moyen de transport.

À L'ÉTRANGER AVEC UN VÉHICULE EMPRUNTÉ

Celui qui circule en Europe avec un véhicule prêté doit prendre des dispositions afin de ne pas rencontrer de problèmes à la douane. Emprunter pour les vacances la voiture d'un parent, d'un oncle ou d'un collègue, il n'y a rien à redire à cela. Mais lorsque le conducteur n'est pas propriétaire du véhicule, certains points sont à observer.

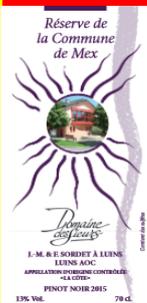
Il est recommandé à toute personne qui voyage avec un véhicule emprunté de se munir d'une autorisation écrite du propriétaire. Les passages en douane peuvent rendre les fonctionnaires soupçonneux lorsque le propriétaire du véhicule n'est pas le conducteur ou le passager. Sans autorisation, ceci pourrait être considéré comme un vol. Afin de lever toute ambiguïté, une autorisation est bien utile.

En Italie cette autorisation est même obligatoire !

Consultez le site du TCS qui donne toutes les explications nécessaires à ce sujet !

VENTE DE VIN DE LA COMMUNE

Comme vous le savez la commune a mis du vin dans les tonneaux fabriqués avec les chênes abattus en 2012 dans notre forêt. Ce vin est mis en vente. Il s'agit du Pinot noir de la maison Jean-Marc Sordet à Luins. Nous vous le proposons au prix de CHF 84.– le carton de 6 bouteilles. Pour en obtenir, veuillez vous adresser au greffe municipal.



En 2018 aura lieu à Echallens, la 4ème fête **DU BLE ET DU PAIN**



1'000 acteurs, chanteurs, figurants et artisans produiront ensemble un spectacle grandiose dont le nom seul évoque un enchantement à son zénith : Solstices !

L'organisation de la Fête du Blé et du Pain exige des mois de préparatifs. Ainsi, plusieurs centaines de personnes ont déjà rejoint cette odysée et la réalisation du spectacle a pris son départ. Toutefois, des sièges sont encore libres pour toute personne souhaitant prendre part au voyage et apporter son étincelle à l'éclat de Solstices.

Il reste des places pour :

- des figurants
- des bricoleurs en tous genres pour concevoir et mouvoir les décors
- des couturières
- des aides à la technique de régie
- des aides à l'administration

Pas besoin d'être un spécialiste ; l'enthousiasme et la motivation sont notre moteur.

Rejoignez notre troupe : <http://www.echallens2018.ch/benevoles/inscription-participants>

InforMEX

ENSEMBLE A TABLE

Pro Senectute vous propose de prendre un bon repas dans une ambiance chaleureuse, autour de Tables d'hôtes, organisées par des bénévoles. Mme Lily Schmidt vous accueille à sa table les 1er jeudis de chaque mois, soit les

7 septembre - 5 octobre - 2 novembre et 7 décembre 2017

Lieu : ch. de Mont-Riond 10, Mex

Coût : CHF 15.- tout compris

ET POUR FINIR LE MOT DU SYNDIC

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

Je profite de ces lignes pour vous transmettre quelques informations, au nom de la Municipalité, notamment au sujet des deux projets immobiliers en cours.

Tout d'abord, le bâtiment de l'auberge communale. L'ancien gérant a quitté les locaux au 31 mars 2017. Différentes analyses sont en cours pour déterminer l'état général du bâtiment. Il s'agit de connaître les options en terme de coûts, soit rénovation, soit reconstruction, mais également en terme d'occupation des locaux, afin d'y réaliser un nouveau restaurant, une crèche et une occupation optimale des combles.

Le projet sur les parcelles 10 & 400, en face du collège suit son cours. Une première phase d'appel d'offres marché public pour les mandats d'architecte et des différents ingénieurs a été organisée. La prochaine étape sera de lancer la deuxième phase pour les autres corps de métier dits de gros œuvre (terrassement, maçonnerie, toiture, etc...). L'objectif est de présenter un projet d'investissement au Conseil Général, basé sur des offres représentant plus de 80% du coût de construction.

Le 12 juin dernier, le Conseil Général a adopté le rapport de gestion et les comptes 2016. Ceux-ci présentent un résultat à l'équilibre, avec une situation financière saine. Nous vous invitons à consulter ces documents sur le site internet de la commune.

Je me joins à l'ensemble de la Municipalité, ainsi qu'au personnel, pour vous souhaiter un bel été, chaud et ensoleillé.

